

consulaire, dans l'enthousiasme que lui causait la vue d'un vase murrhin qui avait coûté soixante-et-dix talents, en avait rongé le bord (1); et l'on ne saurait croire qu'il s'agisse d'une cassure faite à un vase de pierre dure, car Pline ne se serait probablement pas servi du mot *abroso*, et surtout il n'eût pas ajouté cette circonstance remarquable que *cette injure augmenta le prix du vase*, et devint une marque de sa supériorité sur les autres objets du même genre. Car sur du jade, de la sardonix, ou toute autre matière de la même dureté, l'action du consulaire n'aurait produit qu'une fracture par éclat, telle qu'eût pu la causer tout autre accident. Il fallait que l'empreinte des dents y fût marquée, que le bord eût été rongé, comme le dit Pline, pour qu'il ne restât pas de doute sur l'origine de cette imperfection,

---

(1) *Excrescitque in dies ejus rei luxus, murrhino LXX talentis empto, capaci planè ad sextarios tres calice. Potavit ex eo ante hos annos consularis, ob amorem abroso ejus margine, ut tamen injuria illa pretium auget; neque est hodiè murrhini alterius præstantior indicatura. L. XXXVII, c. II, § VII, t. II, p. 767.*